

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par

M. Brun

ARTICLE 3

Après l'alinéa 23, insérer les deux alinéas suivants :

« d) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« La fédération nationale et les fédérations départementales des chasseurs disposent d'un accès permanent à ces informations notamment pour la conduite des missions de police de la chasse de proximité qui leurs sont confiées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de leurs missions de police de la chasse de proximité, les agents de développement sont amenés à vérifier la validité des permis de chasser des personnes contrôlées en action de chasse. La consultation de ce fichier national par ces agents assermentés est indispensable pour leur permettre de contrôler les chasseurs titulaires d'une validation nationale, dont l'évolution tarifaire est prévue dès la saison 2019-2020.